

MOUVEMENT 2026
**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU À
COMMISSION D'ENTRETIEN**

**Professeur des écoles en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
(UPE2A) auprès des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)**

Retour des candidatures pour le 18 janvier 2026, délai de rigueur

Commissions d'entretiens prévues le mercredi 25 février et les mercredis 04 et 18 mars 2026 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)

Références :

- *Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.*
- *Circulaire académique EANA du 28 septembre 2021*

Titre requis : Certification complémentaire Français Langue Seconde et de scolarisation (FLS) ou formation universitaire ou diplômante en Français Langue Seconde et de scolarisation.

Les candidats qui ne sont pas titulaires du titre peuvent postuler. Leur affectation se fera à titre provisoire.

Cadre général :

Vos missions de professeur(e) des écoles en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) relèvent d'une mission d'enseignement et de médiation, d'une part, de coordination d'un dispositif au service de l'inclusion, d'autre part.

En fonction des modalités de prise en charge et des lieux d'intervention (UPE2A École, UPE2A NSA Collège...), votre IEN/Chef d'établissement pourra adapter le cadre spécifique de vos missions dont le cadre général est le suivant :

Mission d'enseignement et de coordination pédagogique

Être en appui de l'accueil et de la scolarisation des EANA en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles / établissements recevant ces élèves en classe d'inclusion :

En tant qu'expert pédagogique :

- Réaliser les positionnements linguistiques et scolaires des EANA en élémentaire.
- Être en appui des équipes enseignantes pour aider à l'évaluation régulière des compétences avec un suivi des progrès des EANA.
- Enseigner auprès des EANA le français oral et écrit conçu comme langue seconde et langue de scolarisation (FLS/FLSCO) en complément des enseignements disciplinaires de la classe d'inclusion.
- Articuler la mise en œuvre de cette prise en charge avec la classe d'inclusion selon diverses formes, notamment : enseignement en situation de regroupement dans un lieu spécifique, co-enseignement en classe ordinaire avec un objectif de travail collectif.
- Des modalités de co-intervention pourront être mises en œuvre à partir de projets spécifiques et ponctuels validés par l'IEN pour accompagner des élèves ne relevant pas ou plus du dispositif (élèves allophones d'élémentaire N1 N2 et de Maternelle).

En tant que personne ressource :

- Être en appui des équipes pédagogiques en tant que personne ressource sur les questions de l'inclusion, du FLS/FLSCO, de la mobilisation et de la valorisation des ressources plurilingues.
- Impulser et soutenir les politiques d'inclusion (co-construction des enseignements, des emplois du temps, des programmations, des PPRE...).
- Participer aux actions de liaisons école-collège à la faveur de la continuité des parcours scolaires sur l'ensemble du cycle 3 ; veiller notamment lors du passage entre le 1^{er} et le 2nd degrés au suivi de prise en charge en FLS si l'élève en relève.

Missions de médiation auprès des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et de leur famille :

Être en appui de l'accueil des EANA et de leur famille à l'arrivée puis tout au long de l'année :

- Accompagner la mise en œuvre d'un protocole d'accueil des EANA inscrit au projet d'école/d'établissement.
- Participer à la transmission d'informations entre l'UPE2A, les classes ordinaires et les dispositifs d'aide et de soutien, notamment dans le cadre des conseils de cycle spécifiques, du conseil d'école.
- Aux côtés du directeur/de la directrice ou du/de la chef d'établissement, être l'interlocuteur privilégié des associations et organismes partenaires accompagnants les familles, des dispositifs à destination des parents (OEPRE...).

Missions de coordination administratives et institutionnelles :

- Travailler en collaboration avec l'IEN de l'école de rattachement ou le/la Chef d'établissement, le pôle ressource, l'IEN en charge du dossier EANA pour le département.
- Être en appui de la circonscription/l'établissement pour coordonner la remontée des données relatives à l'enquête nationale sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.
- Rendre compte régulièrement de l'action conduite.
- En lien avec le CASNAV, conforter votre expertise et votre développement professionnel par des sessions de formation continue et lors des temps de regroupement départemental ou académique.

Un bilan d'activité sera présenté en fin d'année scolaire à l'IEN et au/à la Chef d'établissement ainsi qu'à l'IEN en charge du dossier sur le département.

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissance du public EANA et des enjeux actuels
- Connaissances didactiques du Français Langue Étrangère/Français Langue de Scolarisation
- Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique reconnue de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques
- Connaissance des dispositifs et procédures de scolarisation des élèves allophones
- Disponibilité, adaptabilité et mobilité
- Aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...)
- Aptitudes à la construction et à la formalisation de projets, à la production de bilans
- Capacité à organiser et à coordonner un ensemble de dossiers

Les enseignants affectés sur un poste UPE2A à titre définitif n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « favorable » sur l'ensemble des postes UPE2A.

Les avis obtenus à compter du mouvement 2024 demeurent valables pour le mouvement 2026, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.

Pour postuler : remplir la démarche Colibris et y joindre un CV accompagné d'une lettre de motivation

RAPPEL :

- pour pouvoir être traités dans le mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.